

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUIN 2014 A 19 HEURES**

=====

PRESENTS : MM. RUPERT J - BAIGNEAU C (absent pour les points 1 à 8) - BESSON F - CESCO M - Mmes CHEVRIER L - DARTAI G - M. DAURAT F - Mmes DELAGE S - FIGUIERE V (absente pour le point 1 et de la décision de rajout de deux points à l'ordre du jour) - M. HOURQUEBIE C - Mmes MERLE S - RENOUE F - M. VINCELOT M.

EXCUSES : M. BAIGNEAU C (pouvoir à M. VINCELOT pour les points 1 à 8) - Mme RUDELL C (pouvoir à M. DAURAT) - M. YUNG R (pouvoir à M. BESSON).

ABSENTS : /

Secrétaire de séance : Mme DELAGE S.

Date de convocation : 30/05/2014

=====

I - ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17/04/2014 : M. HOURQUEBIE demande que soit notée la suspension de séance entre 19 H 28 et 19 H 30.

Mme DARTAI et M. HOURQUEBIE avaient en effet souhaité se consulter sur la mise en place des commissions, et étaient sortis à cet effet de la salle du Conseil Municipal.

M. HOURQUEBIE, pour cette raison, s'abstient d'approuver ce compte-rendu de séance.

Les autres membres du Conseil adoptent le compte-rendu.

M. le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour : celui de l'enlèvement des véhicules en stationnement gênant ou abusif et celui d'un partenariat avec GRDF dans le cadre d'un projet « compteurs communicants ».

Votes :	CONTRE	00	voix
	POUR	12	voix
	ABSTENTIONS	02	voix (Mme DARTAI - M. HOURQUEBIE).

1

Arrivée de Mme FIGUIERE à 19 H 07

II - CONFORTEMENT DES BERGES DE GARONNE, SUITE A EFFONDREMENT LIE AUX INTEMPERIES
(délibération n° 2014-06-01)

Exposé de M. le Maire : Le 17 février à la suite de différents épisodes de fortes pluies, crues et inondations qui ont duré plusieurs semaines, il a été constaté un effondrement des berges de la Garonne sur 30 à 40 mètres. Cet effondrement se situe en bordure de la Voie Communale n° 2 dite du Chemin de Boisson, la fragilisant particulièrement.

Si par le passé, les VNF (voies navigables de France) participaient au financement des confortements de berges, aujourd'hui il appartient aux propriétaires riverains de se protéger. Par conséquent, la Commune devra engager et payer les travaux de protection à réaliser.

Compte-tenu de la spécificité de l'opération, il convient de lancer une maîtrise d'œuvre. Ainsi, un bureau d'études dimensionnera les travaux à réaliser, réalisera le dossier au titre du Code de l'Environnement (procédure loi sur l'eau), accompagnera la collectivité pour la consultation des entreprises et le suivi des travaux.

En ce qui concerne le financement, le Conseil Général et le Conseil Régional sont susceptibles d'apporter leur concours.

M. HOURQUEBIE demande si le passage des bateaux transportant les pièces de l'Airbus n'a pas provoqué l'effondrement des berges. Il souhaite que cette notion soit intégrée dans le cahier des charges.

M. le Maire précise que la Commune a connu par deux fois des effondrements de berges. La première fois en 1980 alors que le pont reliant Béguey à Podensac n'existait pas, et alors que ne passaient pas encore les navires de croisière (tel le Princesse Aquitaine basé à Bordeaux)

Compte-tenu de l'urgence à protéger la voie communale, M. le Maire propose :

- De lancer une maîtrise d'œuvre par consultation de bureaux d'études ;

- Que le Conseil Municipal le mandate pour le choix du bureau d'études le mieux placé ;
- De solliciter le concours financier du Conseil Général et du Conseil Régional sur la base d'un projet estimé à 50 000 €, et de le mandater à cet effet.

Décision :	VOTES	contre	00	voix
		Abstentions	00	voix
		Pour	15	voix.

III - 3^{ème} TRANCHE DE SECURISATION DE BOURG - AMENAGEMENTS SECURITAIRES ET DE STATIONNEMENTS SUR LA RD 13 - AMENAGEMENTS DE LA VOIE COMMUNALE DE BIROLE A LA ZONE ARTISANALE DE BOISSON (délibération n° 2014-06-02)

Exposé de M. le Maire : M. le Maire propose de lancer une étude sur ces projets. Il s'agirait :

- Pour la 3^{ème} tranche de sécurisation de Bourg : de terminer la sécurisation de la traversée du Bourg de Béguey depuis le rond-point de l'école jusqu'au pont de l'Ouille en limite de Cadillac.
- Sur la RD 13, de prévoir des aménagements sécuritaires et de stationnements au lieu-dit Reynon.
- Sur la voie communale n° 104 dite Chemin de Birole, il s'agirait d'aménager la voie et ses abords, en délimitant notamment des emplacements de parking, et ce en vue notamment de l'implantation future du Centre de Secours.

Si par le passé, la Commune faisait appel aux compétences de la DDE ou DDTM pour l'aider à constituer les descriptifs et estimatifs de ses projets, aujourd'hui il faut faire appel aux services d'une entreprise privée pour faire les études nécessaires à la réalisation d'un projet.

Ainsi, il est proposé de faire appel à une entreprise pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Mme DARTAI demande quel est le projet ? Qui le détermine ? Est-ce la Commission ? Y aura t-il réflexion et écoute des habitants ?

M. le Maire et M. DAURAT précisent qu'il y a certaines contraintes en matière de sécurité, et que le bureau d'études sera là pour faire des propositions.

Le Conseil Municipal est ensuite invité à se prononcer :

- sur le lancement d'une étude portant sur chacun des trois projets ;
- Pour donner mandat au Maire pour négocier et retenir l'entreprise la mieux placée pour une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Décision :	VOTES :	CONTRE	00	voix
		ABSTENTIONS	00	voix
		POUR	15	voix.

IV - PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS 2014 ET SUBVENTIONS ACCORDEES :

M. le Maire fait sur le point sur les travaux urgents qui ont été réalisés ou qui sont en cours de réalisation : école : continuité des travaux de restructuration - sol souple de l'aire de jeux - achat d'un micro-ordinateur pour le bureau de la directrice et de réfrigérateurs pour la maternelle et la salle des maîtres ; Eclairage public à Livrant et au terrain de boules ; Eclairage du clocher ; achats de bancs et d'un micro-ordinateur pour la Mairie.

M. le Maire liste ensuite les travaux à réaliser en priorité. Il s'agit de : la remise aux normes électriques de la Mairie ; d'éclairage public à la zone artisanale et au Chemin du Raz ; de travaux d'économie d'énergie sur les feux tricolores ; installation d'un limiteur de son à la salle des fêtes ; changement de menuiseries à l'école (avec attribution d'une subvention de l'Etat de 2 699,31 €), au logement de l'école et à la Mairie ; réfection de toiture à l'église (avec attribution d'une subvention de l'Etat de 18 158,13 €) - à noter que la cage de capture de pigeons est en place ; restauration de la façade de la Mairie ; soutènement du mur de la rue de l'Eglise ; travaux de voirie Chemins du Puits de Reynon, de Laroque et divers raccords (les devis seront à revoir en commission).

Mme DELAGE sollicite des devis pour l'installation de panneaux lumineux aux entrée et sortie de la Commune. Le coût est estimé entre 4 et 6 000 € le panneau. Il n'est pas possible d'installer de panneau réversible.

Mme DARTAI qui a fait un repérage du fonds de roulement pendant la campagne électorale, souhaite savoir à quoi il va servir. Elle parle alors d'argent confisqué aux habitants, d'endettement et de prélèvement d'impôts non traduit par des travaux.

M. le Maire répond que le Conseil Municipal et lui-même, ont toujours eu une gestion prudente, et que pour le moment cela fonctionne bien. Lors des dernières municipales, les Bégueyrais ont d'ailleurs accordé leur confiance à sa liste, en l'élisant à 65 %.

V - ELECTION D'UN REFERENT SECURITE ROUTIERE (délibération n° 2014-06-03)

M. le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture en date du 20/05/2014. Il s'agit en désignant un correspondant élu, de poursuivre la restructuration de l'action locale, l'animation de programmes et la connaissance de l'insécurité routière.

Mme Laurie CHEVRIER candidate, est élue à l'unanimité.

VI - CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE POUR L'ECHANGE DE DONNEES CARTOGRAPHIQUES INFORMATISEES (délibération n° 2014-06-04)

Exposé de M. le Maire : Le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) propose de transmettre gratuitement les données cartographiques de l'éclairage public de la Commune.

Ces données seront fournies une fois par an ou à la demande de la Commune en cas de mise à jour importante. Elles peuvent être transmises au format PDF.

La convention serait conclue pour une durée de 5 ans et pourrait être ensuite tacitement reconduite chaque année.

Décision :	VOTES	contre	00	voix
		Abstentions	00	voix
		Pour	15	voix.

VII - REFLEXION PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNAL / PLAN D'URBANISME INTERCOMMUNAL :

Exposé de M. le Maire : La Commune s'est engagée en 2013 dans l'élaboration de son PLU et a perçu de l'Etat une somme de 10 000 € pour l'étude.

Cependant, la Communauté de Communes des Coteaux de Garonne souhaiterait que l'on s'engage sur une démarche PLUi, et que l'on mène une réflexion avec les autres Communes. A cette réunion devraient assister les services de la DDTM de Libourne, les membres des commissions communales et les responsables urbanisme.

Les Communes resteraient maîtres de leurs décisions lors de l'élaboration. Les conditions financières sont plus intéressantes en PLUi, à condition qu'une majorité de communes suive. Si la procédure est instruite par la CDC, il y a transfert de compétences en matière d'instruction. Il est à noter également que s'il y avait fusion de CDC, l'étude ne porterait plus sur 8 communes.

VIII - PROCEDURE D'ENLEVEMENT DE VEHICULES EN SITUATION DE STATIONNEMENT GENANT OU ABUSIF (délibération n° 2014-06-05)

Exposé de M. le Maire : Nous sommes très régulièrement confrontés à ce problème. Pour y pallier, il existe une procédure d'enlèvement des véhicules gênants par une société habilitée, et ce en lien avec les services de la Gendarmerie.

En cas de refus d'obtempérer à la demande d'enlèvement notifiée par la Mairie, celle-ci fait appel aux services d'une société, règle les frais inhérents et émet ensuite un titre de recettes à l'encontre du propriétaire du véhicule. Ces frais d'enlèvement sont de l'ordre de 120 €.

Décision du conseil municipal pour la mise en place de cette procédure : votes :

Contre	00	voix
Abstentions	02	voix (Mme DARTAI - M. HOURQUEBIE)
Pour	13	voix.

IX - PARTENARIAT AVEC GRDF DANS LE CADRE D'UN PROJET « COMPTEURS COMMUNICANTS » (délibération n° 2014-06-06)

Exposé de M. DAURAT : Sur la Commune de BEGUEY, GRDF alimente en gaz 194 clients. Dans une volonté d'œuvrer dans le sens de la maîtrise de l'énergie, ERDF a souhaité mettre en place des « compteurs communicants » qui permettront de répondre à deux objectifs majeurs :

- L'amélioration de la qualité de la facturation grâce à une facturation systématique sur index réel, et à la suppression des estimations de consommation ;

- Le développement de la maîtrise de la demande d'énergie grâce à la mise à disposition de données de consommation permettant une analyse et un suivi pour aller vers une utilisation plus efficace de l'énergie.

Les administrés pourront consulter gratuitement sur le site internet du distributeur GRDF, via un compte, leurs consommations quotidiennes de gaz.

La Commune pourra visualiser gratuitement à partir du site internet de GRDF, via un compte : les consommations globales sur la commune et les consommations des bâtiments communaux ou d'une zone géographique donnée.

Les sites (points hauts des bâtiments communaux) susceptibles de servir d'hébergeurs sont l'Eglise et la Mairie.

Une étude technique permettra à GRDF de valider ces points, ou d'en proposer éventuellement d'autres.

Par ailleurs, GRDF prendra en charge les travaux d'aménagement des bâtiments concernés, et indemniser la Commune pour l'hébergement, par une redevance annuelle de 50 € par site équipé.

Le partenariat serait formalisé par une convention.

Une délibération type est proposée au Conseil Municipal. Lecture en est faite :

« Objet : Convention entre la commune de Béguey et GRDF pour l'hébergement de concentrateurs sur des toits d'immeubles dans le cadre du projet compteurs communicants Gaz de GRDF.

Le Maire indique que, depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs de gaz s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Dans le même temps, les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités pour mieux vivre la consommation des clients et rapatrier leurs index de consommation.

Il précise que les travaux de la Commission de Régulation de l'Énergie et de GrDF ont conduit à la conclusion qu'une solution technique performante, à un coût acceptable par la communauté, fiable dans le temps et répondant aux besoins de l'ensemble des parties prenantes, pouvait être conçue.

Le projet Compteurs Communicants Gaz de GrDF a un objectif double. Il s'agit d'améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et de développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

C'est dans ce cadre que la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a proposé la généralisation des compteurs de gaz évolués aux ministres chargés de l'énergie et de la consommation d'approuver le déploiement généralisé des compteurs évolués de GrDF baptisés GAZPAR (délibération de la CRE du 13 juin 2013) et que les Ministres concernés ont donné leur accord de principe.

La mise en œuvre de ces compteurs communicants nécessite de poser des concentrateurs sur des points hauts de la commune.

La Commune soutient la démarche de GrDF en acceptant d'héberger des concentrateurs sur des toits d'immeuble ».

Après avoir entendu cette présentation, Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer sur l'adoption des termes de ce partenariat et l'autorisation de signature de la convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé relève en hauteur, et à compléter le moment venu les annexes.

Décision :	VOTES	contre	00	voix
		Abstentions	02	voix (Mme DARTAI – M. HOURQUEBIE)
		Pour	13	voix.

X - COMPTE RENDUS DE COMMISSIONS :

1. De la compétence de M. DAURAT :

- **Communauté de Communes** : l'Equipe se met en place. Les réunions de bureau ont lieu tous les jeudis. Pour satisfaire à la demande de M. HOURQUEBIE, M. DAURAT s'informer sur les possibilités de diffusion des comptes rendus aux autres élus. Il évoque les sujets en cours : la réforme des rythmes scolaires - le PLUi - le stade de foot de Ste Croix du Mont etc... Il informe ses collègues de sa nomination à la vice-présidence de la commission « développement durable ».
- **Dépôt d'ordures à Cadillac, le long de l'Oeuille, face à l'immeuble de M. PERRAT** : la Mairie de Béguey a alerté en son temps la Mairie de Cadillac. Cette dernière a déposé plainte. Le dossier est en cours au service de la Police de l'Eau.
- **Voisins vigilants** : M. WAHL du Clos du Pin, est référent pour la Communauté de Grabaney. Pour informer le plus grand nombre de personnes de ce concept, une réunion publique aura lieu le jeudi 17 juin à 19 heures à la salle des fêtes, en la présence des services de la Gendarmerie.
Mme DARTAI demande sur quelle base la municipalité soutient-elle cette action. MM. DAURAT et BESSON rappellent l'intérêt à s'associer pour dissuader les cambrioleurs.
- **SEMOCTOM** : Le Président est M. LAMAISON, Maire de Nérigean. M. DAURAT est membre du bureau.

Arrivée de M. BAIGNEAU à 20 H 38

2. De la compétence de Mme RUDELL : Mme MERLE présente les comptes rendus préparés par Mme RUDELL :

• **Réforme des rythmes scolaires :** Depuis plusieurs mois, nous travaillons sur cette réforme, associés à la commune de Sainte Croix du Mont, avec la CdC des coteaux de Garonne.

Un comité de pilotage a été mis en place, dès le mois de février, réunissant les mairies de Béguey, de Sainte Croix du Mont, la CdC, la C.A.F., le Conseil Général, l'Education Nationale, la Mutualité Sociale Agricole, la Protection Maternelle Infantile et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Ce comité de pilotage est une instance de concertation et d'évaluation des orientations, qui se prononce sur la mise en œuvre des actions retenues par les groupes de travail.

Les groupes de travail sont composés des représentants des parents d'élèves, des enseignants, des professionnels de l'animation, des associations, des Atsem, des agents communaux, d'acteurs de la société civile, de représentants de la CdC et des communes concernées.

Le comité de pilotage s'est réuni le 12 février, le 9 avril et le 28 mai 2014.

Quatre groupes de travail ont été constitués et ont réfléchi, pendant les mois d'avril et mai, sur les thématiques suivantes :

- La communication
- L'organisation et la logistique
- L'enfant, acteur de son environnement
- Les maternelles.

Chaque groupe a fait des propositions qui ont ensuite été mises en commun puis débattues, lors de la réunion du 13 mai 2014. Ces propositions ont permis d'envisager des dispositions organisationnelles liées à la mise en place du projet. Elles concernent :

- La prise en charge des enfants à la sortie des classes
- L'inscription dans les activités proposées
- L'anticipation des présences
- La communication à l'attention des parents, des enfants, des enseignants, des animateurs
- Les outils de concertation et de transmission de l'information entre les enseignants, les parents, les animateurs, le personnel municipal
- Le fonctionnement pour respecter les choix des enfants, tout en respectant les activités mises en œuvre
- Les différents publics à prendre en compte, particulièrement les Maternelles
- Les activités adaptées aux différents espaces
- Les liens entre les T.A.P et l'A.P.S (Accueil Péri- Scolaire), pour éviter le cloisonnement
- La concertation avec les Conseils d'écoles et avec les familles au travers de questionnaires (remis aux familles par les enseignants, avant les vacances de printemps).

Ce travail de réflexion a été réalisé malgré certaines difficultés d'organisation, suite à l'arrêt de travail de Mr Jérôme Garcia, remplacé par Mr Jérôme Soulé venant du PLAJ (déplacé jusqu'au 1^{er} juin) et Mme Léa Paquet.

Nous avançons cependant, en gardant à l'esprit que notre projet doit avoir pris forme avant la fin du mois de juin.

Il reste toutefois certaines interrogations concernant la commune de Cadillac, qui avait fait son propre P.E.D.T. et qui, pour des raisons techniques et financières, rejoindrait peut-être les communes de Béguey et de Sainte Croix du Mont.

Quant à la commune de Loupiac, le Conseil d'école s'étant prononcé le 3 juin, elle rejoindra également les communes précitées.

En ce qui nous concerne, notre P.O.T.S. (projet d'organisation du temps scolaire) a été déposé et accepté depuis longtemps.

Les thèmes d'activités retenus s'orientent autour :

- Des activités multi-sports
- De la culture urbaine
- D'une classe européenne
- D'un club Nature

Béguey a rappelé qu'elle mettait à la disposition de la CdC (sur le site de Béguey), les agents communales employées à l'école, qui sont toutes titulaires du B.A.F.A et du C.AP. « Petite Enfance », à l'exception de l'une d'entre elles dont la formation est en cours.

Par ailleurs, la CdC a décidé de prendre en charge les repas du mercredi midi pour que les enfants, se rendant à des activités périscolaires, puissent déjeuner sur place.

Une prochaine réunion de la commission Enfance se tiendra le 11 juin pour faire un point d'étape sur la mise en route de la réforme des rythmes scolaires.

• **Réunion restaurant scolaire :** s'est déroulée le 27/05/2014. Les enfants ont comme à l'habitude émis leurs souhaits et fait remonter leurs observations. Un parent d'élève ayant assisté à l'improviste à un repas, a été impressionné par la qualité et la présentation des plats servis. Seul bémol : le bruit et, l'impolitesse et l'indiscipline de certains enfants.

Pour remédier au bruit, M. le Maire précise que la création d'une nouvelle salle de restauration sur l'espace vert actuel, a déjà été étudiée. Projet, qu'il faudra peut-être reprendre. Quant au règlement du restaurant scolaire, celui-ci est en possession des parents, qui l'approuvent au moment de l'inscription de l'enfant.

En ce qui concerne l'achat de matériel complémentaire (chariot et table), le personnel a attiré l'attention sur la difficulté qu'il pourrait y avoir à manœuvrer entre et autour des tables, compte-tenu des dimensions de la salle.

• **Ecole :** M. le Maire fait part du changement de Directrice à la rentrée 2014. La kermesse aura lieu le vendredi 27 juin, et le repas de fin d'année le mardi 1^{er} juillet.

3. De la compétence de Mme DELAGE :

- **Association et Club de loisirs :** M. Christophe FOURCADE dans un courrier adressé le 4 juin, a fait part de son désir de créer un club de loisirs pétanque sur la Commune. Il est noté à cette occasion, que le terrain et ses délimitations ont besoin d'être améliorés.

M. Florian LIOTEAU, a fait part également de la création sur la Commune, d'une association dénommée « moto club free rider ». Cette association a pour but de promouvoir la motocyclette, de pratiquer le tourisme à moto, et de permettre à des passionnés de se retrouver dans une ambiance conviviale. La mise à disposition d'une salle est sollicitée pour organiser leurs rencontres, réunions etc...

La bienvenue est souhaitée à ces deux associations, contact sera pris avec les organisateurs.

- **Maïade :** réussie, malgré le mauvais temps. Quelques personnes se sont manifestées la veille, et ont dû être refusées, toutes les commandes ayant été passées. Remerciements au fournisseur Intermarché, qui a offert la crème de cassis et les tartes, et effectué une remise de 10 % sur le total de la facture. Tous les frais ont été pris en charge par le Maire et ses quatre Adjoints. Un remerciement tout particulier aux deux Elus viticulteurs qui ont offert le vin.
- **Bulletin municipal :** le 1^{er} bulletin du nouveau mandat est prêt à être distribué.
- **Réunions de quartiers :** devraient être organisées prochainement.

XI - QUESTIONS DIVERSES :

1. **Circulation Chemin Profond :** Il y a de plus en plus de circulation dans le Clos du Pin. Pour éviter ces passages réguliers vers Intermarché, il est proposé d'interdire aux véhicules venant de Cardan et autres, de tourner à gauche depuis la RD 13 en direction du Chemin Profond. Accord à l'unanimité.
2. **Départ à la retraite de Nicole GABORIAUD :** à cette occasion, la Commune et la Société de Restauration qui l'emploie « L'Aquitaine de Restauration », s'associeront pour l'honorer. Un pot de départ sera organisé le 20 juin prochain.
3. **Elections sénatoriales :** le Conseil Municipal se réunira le 20 juin à 20 heures.
4. **Incivilités Chemin de Bas :** l'abri bus a été cassé et le chemin barré avec deux conteneurs et un panneau de signalisation. Les services de la Gendarmerie procèdent également au contrôle des cyclomoteurs.
5. Mme DARTAI demande s'il est vrai qu'il y a un **projet de city stade** sur la Commune. La réponse est affirmative, mais cela reste du projet.
6. M. BESSON rend compte de la réunion du **Syndicat Mixte des Gens du Voyage** qui s'est tenue à Podensac le 21 mai dernier. Le Président est M. MATEILLE. Les deux Vice-Présidents sont Mme SCOTT pour le Vallon de l'Artolie et lui-même pour les Coteaux de Garonne. Une réunion aura lieu prochainement avec M. le Sous-Préfet, car il y a un besoin impératif de terrain sur la rive droite.
7. M. HOURQUEBIE salue « **la Safranière** » qui a accueilli les enfants de l'école et fait des journées « portes ouvertes » le week-end dernier.
8. Mme DARTAI demande une précision sur la différence entre cimetière et funérarium, s'agissant des **commissions communales**. Réponse est donnée par M. DAURAT.

Séance levée à 21 H 35